

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 29 Décembre 2020

### DAHAN AVOCATS ACCOMPAGNE LA REPRISE D'ARMEN

**Le cabinet Dahan Avocats a assisté et conseillé Marc Ouellet, précédemment CEO du groupe américain JELD-WEN et Vice-Président de Premier Tech, dans le cadre de la reprise de la société ARMEN, leader dans les solutions innovantes de menuiseries aluminium et PVC.**

35 rue Saint-Simon  
69009 - Lyon

04 82 53 10 50  
[www.dahanavocats.com](http://www.dahanavocats.com)

Fondée en 2005 par Pascal Beyou à GUICLAN (29), ARMEN est une société industrielle spécialisée dans la fabrication de menuiserie et plus particulièrement dans la conception de portes et fenêtres en PVC et aluminium pour les professionnels.

Employant près de 60 collaborateurs et réalisant près de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires, ARMEN est à la fine pointe des dernières technologies d'automatisation et utilise cobotique et robotique. Partenaire de la marque Bretagne depuis 2013, ARMEN est le 1er fabricant français de menuiseries à avoir obtenu la marque QualiPVC Fenêtre délivrée par le SNEP.

Après plus de 15 ans à la tête de son entreprise, Pascal Beyou a cédé 100% du capital de ARMEN à la holding d'acquisition ARMEN GROUP majoritairement détenue et dirigée par Marc Ouellet. L'opération a été réalisée grâce à l'intervention d'autres investisseurs dont le family office Maya Group contrôlé par Yannick Juhère. Il est à noter également que le management du groupe, après avoir réalisé son premier investissement aux côtés de Pascal Beyou, a reporté sa confiance sur Marc Ouellet et créé une nouvelle Manco désormais actionnaire d'ARMEN GROUP.

#### **Dahan Avocats : une approche pragmatique dans le management de la reprise d'entreprise**

Le cabinet de droit des affaires Dahan Avocats est représenté par Carole Dahan et Harry Bouganim, associés, intervient sur tout le territoire national. Son accompagnement, dans le cadre de cette opération, a notamment porté sur la négociation et la rédaction des documents d'acquisition et d'emprunt, la structuration de l'actionariat de la société de reprise, composé de salariés et d'investisseurs divers et l'optimisation de la situation personnelle du dirigeant, à court et moyen terme.

En coordonnant l'intervention des différentes parties autour du porteur de projet et en veillant à la défense des intérêts du repreneur à chaque étape de cette opération, Dahan Avocats confirme son expertise dans le conseil juridique des dirigeants en matière de cessions et d'acquisitions d'entreprises, faisant état d'une offre globale d'accompagnement de la naissance du projet jusqu'à sa réalisation.

#### **Liste des intervenants :**

**Conseil Financier Acquéreur :** Cabinet Jean-Pierre Rossignol Avocat

**Acquéreur :** DAHAN Avocats, Maîtres Carole DAHAN et Harry BOUGANIM

**Conseil Financier Cédant :** Jean-Luc Brionne - WA Capital

**Avocat Cédant :** Cabinet LEXPRO - Maître Jean-Marc BEROU